Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 23 D'APRILE DI U 2026

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026

Rapport n°22

Designazione di i raprisentanti chjamati à assedià da socii inde u cunsigliu d'amministrazione di u centru d'azzione è di sviluppu culturale « Una Volta »

Désignation de représentants appelés à siéger comme membres au sein du conseil d'administration du centre d'action et de développement culturel « Una Volta »

Le renouvellement intégral du Conseil Municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2026, impose de procéder à la désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein conseil d'administration du centre d'action et de développement culturel « Una Volta ».

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Les statuts de l'association du centre d'action et de développement culturel « Una Volta » et notamment l'article 12 précisent que l'association est administrée par un conseil d'administration constitué notamment par le maire de la commune ou son représentant et trois représentants du conseil municipal. Il convient donc de désigner ces trois représentants.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

<u>En conséquence, il est proposé :</u>

- De désigner trois membres du conseil municipal aux fins de siéger au conseil d'administration de l'association du Centre d'action et de développement culturel « Una Volta » suivants :
  - Madame Mattea Lacave
  - Madame Danielle Mattei
  - Monsieur Philippe Vignoli
- De préciser que Monsieur le Maire est membre de droit du conseil d'administration de l'association du centre d'action et de développement culturel « Una Volta ».